

# L'informatique à l'UCL

## Quelques repères au cours des trente dernières années

*Annexe au numéro spécial 118 du « Droit de Savoir » de février-mars 2003  
sur le projet de Plan directeur informatique*

- |              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1961         | Création du Centre de Calcul unitaire à Leuven, qui est dirigé par le professeur Jean Meinguet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 1970         | Le 1er janvier 1970, la gestion du Centre de Calcul de l'UCL est séparée de celle du Rekencentrum de la KUL. André Debroux est engagé comme directeur du Centre de calcul de l'UCL et Maître de conférence en mars 1970.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 1970-1973    | Un comité de gestion journalière est constitué de MM. Meinguet (président) et A. Debroux (manager).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Mars 1971    | Le Conseil académique, sur proposition du Centre informatique en Sciences humaines (CISH), décide de la création du Conseil général de l'informatique (CGI). Composé de 12 membres (3 représentants par groupe de facultés : Sciences humaines, Sciences exactes, Médecine), 2 représentants du Centre de Calcul et 1 représentant de l'Administration). Le "mandat initial" du CGI sera défini en juillet 1971 par le Conseil académique : <i>"élaborer, pour novembre 1971 au plus tard, une structure de l'informatique à l'UCL, c.-à-d. définir les organes chargés de l'enseignement, de la recherche, du service, aux différents niveaux, et leurs fonctions respectives ; cette structure sera soumise au Conseil académique pour décision"</i> . Sa composition initiale : Mgr Delhaye, P. Tombeur, J. Bonmariage, J. Meinguet, R. Gorez, Baudhuin, Haxhe, Sonnet, Devaivre, A. Debroux, R. David, de Bethune, J. Jadot. |
| Octobre 1972 | Elie Milgrom est nommé Chargé de cours                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 1973-1975    | Un comité de direction est constitué de MM. Meinguet, J.J. Haxhe, F. Juckler, P. Macq, J. Jadot, E. Milgrom et A. Debroux.<br>Une antenne du Centre de calcul est installée à Louvain-la-Neuve (Maxwell)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 1975         | Ouverture du Centre de calcul au bâtiment Sciences 16, actuellement Pythagore.<br>On travaille en 3 pauses : 7 h - 15 h - 23 h.<br>Pendant le week-end, on travaille selon un système de volontariat : prestations payées à 200 % <u>et</u> récupérées dans la semaine qui suit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

- 1977 1er avril 1977. Une lettre, datée du 28 mars, signée du Recteur, Monseigneur E. Massaux, parvient au Centre de calcul.  
Extrait : *"Depuis quelque temps, les Autorités de l'Université ont été saisies de nombreuses plaintes relatives au Centre de calcul, émanant soit des utilisateurs, soit des services administratifs, soit du service d'informatique médicale. [...] Afin de regagner la confiance que beaucoup d'utilisateurs ont perdue vis-à-vis du Centre de calcul, il nous a semblé opportun de mettre en place une petite cellule de travail appelée Comité de gestion journalière du Centre de calcul [...]".* La lettre est accompagnée d'une note de 4 pages, intitulée "Organes de décision et de gestion du Centre de Calcul". Cette note définit les (nouveaux) organes de décision et de gestion du Centre de calcul : un (nouveau) Comité de Direction du Centre de Calcul (CDCC), le Comité de gestion journalière du Centre de calcul (CGJCC) et le Directeur du Centre de calcul. Quasiment personne n'était au courant de cette restructuration, au "caractère brutal et soudain"... La lettre du Recteur précise : *"La présidence de ce Comité de gestion a été confiée au Professeur E. Milgrom ».*
- Juin 1978 Création du Comité de Coordination interne du centre de calcul.
- 1979 Les opérateurs éprouvent une exaspération croissante due à l'absence de réponse à leurs revendications portant notamment sur les conditions de travail (présence permanente dans une salle bruyante) et leur demande de formation. Lorsque les ordinateurs avaient achevé tous les travaux en fin de nuit, les opérateurs avaient pris l'habitude de quitter les lieux. En septembre, une décision du CGJCC interdisant cette pratique déclenche une grève (du 24 au 28 septembre) avec occupation des locaux. Au moment de la grève, une note est envoyée au recteur, signée par la majorité du personnel, opérateurs et non opérateurs, du CC. Elle dit notamment : « La forme extrême de l'action actuelle est en partie la conséquence d'un malaise profond qui s'est installé au sein du personnel, du fait des oppositions d'autorité qui divisent les diverses instances de décision du CC et qui se prolongent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Centre ». L'activité du Centre de calcul étant vitale, notamment pour la paie et pour les Cliniques, les autorités cherchent une solution rapide. M. Crochet (pour l'UCL) et M. Coumont (pour la délégation syndicale CNE) négocient. Après une semaine de grève, une convention collective est signée, avec notamment les décisions suivantes : suppression progressive du travail de nuit et de week-end, établissement de deux commissions : "Salle" (pour les conditions de travail) et "Formation".
- 1980 C'est le 3 juin que A. Vander Vorst a été désigné Commissaire au Centre de Calcul . C'est en janvier 1981, qu'il remet son rapport de 59 pages au Conseil académique, intitulé « *Le Centre de calcul et l'usage de l'informatique à l'UCL* ». Quelques extraits de ce rapport :
- « J'ai été surpris de voir combien les lieux du pouvoir réel sont déjà déplacés à l'heure actuelle, et combien on s'apprête à en déplacer dans un avenir proche. »*

*« L'UCL ne compte à mon avis que deux personnes capables de discuter à fond l'achat d'un matériel important : MM. Milgrom et Debroux. »*

*« Le passé a laissé de mauvaises traces au Centre de Calcul : difficultés de relations entre personnes, tensions passées et présentes, rancœur, amertume, mise en veilleuse du feu sacré. »*

*« Si l'on n'y prend garde, l'administration passera inévitablement de la situation où l'on informatisait rien à la situation où l'on informatise tout. Or, il n'est pas évident du tout que cela permette à l'UCL d'être mieux gérées et mieux administrée. »*

*« Je désire dire ma profonde conviction :*

*\* le Centre de calcul de l'UCL fournit des services de rapport qualité-prix supérieur à ceux de la plupart des autres centres universitaires*

*\* pour ce faire, compte tenu des moyens financiers plutôt bas investis par l'institution en équipement centralisé, l'équipe du Centre réalise et gère des prouesses techniques. [...] A ce titre, l'équipe du centre et de ses organes de gestion a droit aux remerciements de l'institution. »*

*« Brève conclusion. Il ne serait ni juste, ni utile pour l'institution, de chercher un bouc émissaire. La situation est extrêmement confuse, les structures sont lourdes ou inutiles, les procédures sont complexes et embrouillées. L'institution UCL, en ce compris ses diverses composantes, manque de cohérence et parfois fait le contraire de ce qu'elle dit.*

*L'informatique est apparue à tout niveau de l'université et a agi comme un révélateur impitoyable, parce que neutre en soi : pour coordonner l'informatique, il faut être cohérent. »*

- |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1981      | Le travail de nuit est supprimé. Une imprimante à haut débit (IBM 3800) est installée. L'exploitation travaille de 7 à 23 h.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Mars 1983 | Un questionnaire d'évaluation des besoins informatiques est envoyé, à la demande de la CINF, aux responsables des unités de l'UCL. Conclusions : l'hypothèse suivante est réaliste : "il est vraisemblable que les personnes rassemblées géographiquement ont des besoins informatiques semblables, qui peuvent être assurés par des moyens informatiques semblables". Et aussi : "déterminer si une certaine décentralisation, sur base géographique, permet d'assurer un meilleur service à des groupes importants d'utilisateurs". |
| 1984      | Parution du Plan informatique UCL 1985-1990. Le débat centralisation/décentralisation s'ouvre. Ainsi, l'extrait suivant, page 5 de ce rapport : « La décentralisation sera proposée lorsqu'on estime y trouver des avantages suffisants, tels qu'un meilleur service aux utilisateurs... Une configuration centralisée est en effet une solution moyenne et, à ce titre, n'assure aisément qu'un service moyen (...) »                                                                                                                |

- 1985 Proposition d'organisation des Services informatiques et de désignation de responsables d'installations décentralisées (Note de MM. Buyse et Petre, soumise à l'avis du Conseil d'entreprise)
- 1985 Plan informatique 1985-1990. Création des "Installations décentralisées" : Sciences 1, Levant, Goria.
- 1986 Installation des services informatiques généraux (SIG):  
 - Centre de calcul (CALC, dir. A. Debroux)  
 - Service d'études informatique (SEI, dir. J.P. Raucq)  
 - Service de logistique informatique générale (SLIG, dir. M. Hecquet)
- 1987-90 Services informatiques généraux (SIG, dir. J.M. Petre)
- 1988 Rapport d'activité de la commission de l'informatique pour la période 1984-1988. Création d'un groupe informel (ILAN), en vue d'harmoniser les options prises en matière de réseaux.
- 1989 Rapport de D.F. Hartley (auditeur externe) au Recteur sur les services informatiques de l'UCL. (Rapport peu diffusé).  
 Une citation de ce rapport : « *Je fus préoccupé d'entendre que les projets étaient rarement discutés ouvertement, que ce soit à l'intérieur des organisations de service, au sein de la communauté utilisatrice ou dans les instances supérieures d'élaboration de la politique* ». (Voir autre citation importante en page 8 du N° 118 du Droit de Savoir)
- 1991 Services informatiques généraux (SIG, dir. B. Paternostre)  
 Aux services existant en 1986, s'ajoutent :  
 - Service des réseaux d'information (J.P. Kuypers)  
 - Les neuf installations Informatiques Décentralisées
- 1991 Plan stratégique UCL 1991-1995 (Voir pages 142 à 145 : *les moyens informatiques*)
- 1992 Mise en place d'une nouvelle organisation : Service d'informatique générale (SIG, dir. B. Paternostre), comprenant :  
 - Service des Ressources informatiques centrales (RICE, dir. J.L. Marrion), héritier de CALC  
 - Service central d'ingénierie logicielle (SCIL, dir. R. David)  
 - et comme précédemment : SLIG, SRI et les Installations décentralisées  
 L'avis du Conseil d'entreprise sur cette nouvelle organisation a été donné en octobre 1991.
- 1992 Plan informatique 1991-1995. Extrait, page 2 : « *Cette modification du paysage informatique de l'Université impose une révision du concept de service informatique. Alors qu'auparavant, toutes les applications étaient centralisées, exécutées sur du matériel « standardisé » et réservées à ceux qui avaient investi dans l'apprentissage parfois difficile de tel ou tel environnement, on se trouve actuellement devant un matériel et des logiciels diversifiés, dont la convivialité attire une masse très hétérogène d'utilisateurs dont beaucoup ne*

*connaissent l'informatique que par l'application qu'ils (sous-)utilisent. Le mode de service rendu aux utilisateurs doit donc suivre cette évolution. »*

Approbation de ce Plan informatique par le Conseil académique (06.01.92) et par le Conseil d'administration (26.02.92). Création de la fonction de "Responsable informatique facultaire" (RIF), des "Equipes informatiques facultaires" (EIF). Création, "si ce n'est déjà fait", des Commissions d'informatiques facultaires (CIF). Définition de "Grands projets universitaires" (GPU).

La Commission de l'informatique (CINF) propose une stratégie globale cohérente, veille à l'application des plans d'action, évalue l'impact des décisions,... Les membres ne sont *"pas les représentants ni les mandataires d'une entité de l'Université; ils sont chargés de prendre en compte les intérêts de toute la communauté universitaire"*.

- 1992 Nouveaux barèmes pour le personnel informatique des universités, fixés par arrêté du Gouvernement de la Communauté française. Devant le refus par les Autorités d'appliquer intégralement les dispositions de cet arrêté pour le personnel de l'UCL, action au Tribunal du Travail. Le Tribunal du Travail donnera raison au personnel. Une conciliation, après ce jugement du Tribunal du Travail a mis fin à la procédure pour sept des huit personnes concernées.
- 1994 Plan directeur du Service d'informatique administrative
- 1994 « Actualisation » de l'analyse des fonctions du personnel informatique par un consultant extérieur (M. Griffet, OPL)
- 1995 Nouvelle mission de M. Hartley  
M. P. Rouxhet préside la Commission de l'informatique Elaboration, à l'initiative de la Commission de l'Informatique, du *Plan informatique 1996-2000*. Avis du Conseil d'entreprise le 22 avril 1996.
- 1996 15 mai : Parution du *Projet informatique 2000*. Extrait :  
« *Le futur, c'est demain.*  
*Jusqu'en 1991, l'informatique à l'UCL a surtout été centralisée. La majorité du personnel informatique était concentrée au Centre de calcul. Un effort important de décentralisation avait déjà cependant été entrepris dans le cadre du Plan informatique 1985-1990 et de la mise en chantier de l'interréseau.*  
*Le plan informatique 1991-1995, qui répondait notamment aux recommandations du Plan stratégique dans le domaine de l'utilisation de l'informatique, a reconnu l'évolution générale vers l'informatique répartie et a mis en place une organisation avec une composante facultaire importante.*  
*Le Plan informatique 1996-2000 se doit, avec un regard critique sur le passé, mais avec aussi une certaine vision de l'avenir, de proposer une nouvelle organisation qui résolve les difficultés rencontrées et qui puisse offrir le service le meilleur aux utilisateurs de l'informatique en atteignant le niveau d'excellence auquel l'UCL veut se placer dans l'utilisation des technologies de l'information. »* (Plan informatique, version 15 novembre 1995, p.1)

- 1996            31 juillet : Convention collective entre l'UCL et la délégation syndicale CNE du personnel sur les modalités de réaffectation du personnel du SIG, suite à l'adoption par les autorités du Projet informatique 2000.
- 1997            B. Paternostre quitte l'UCL.  
M. D. Favart succède à P. Rouxhet à la Commission de l'informatique.
- 2000            Plan directeur du Service d'informatique administrative 2000-2002
- 2002-2003      Elaboration du Projet de plan directeur pour le système d'information de l'UCL  
*Se reporter au numéro spécial 118 du « DROIT DE SAVOIR ».*

\*\*\*

*Toute suggestion permettant de compléter ou d'améliorer ce document est bienvenue.  
Courriel à adresser à : [palange@desy.ucl.ac.be](mailto:palange@desy.ucl.ac.be)*